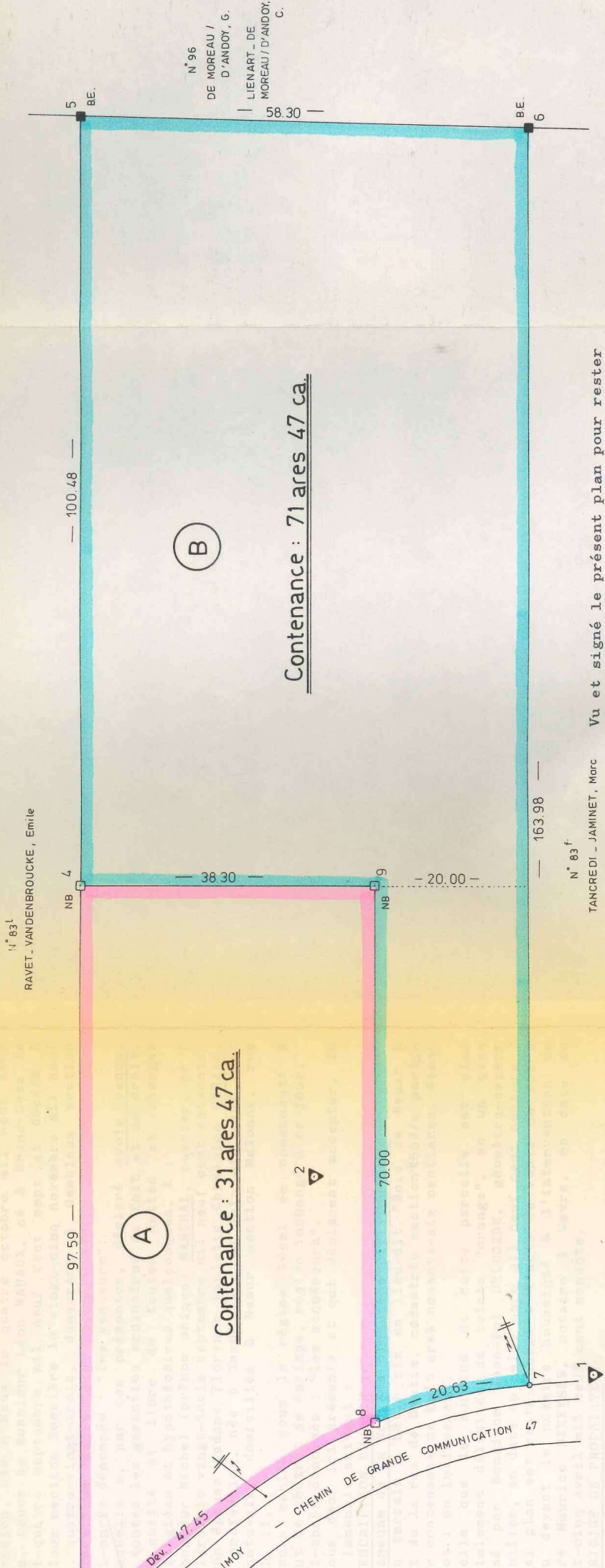


22^{ème} division : LOYERS.

parcelle de terrain cadastrée section C n° 83⁹.



(A)

Contenance : 31 ares 47 ca.

(B)

Contenance : 71 ares 47 ca.

N° 83^l
RAVET - VANDENBROUCKE, Emile

N° 96
DE MOREAU /
D'ANDOU, G.
LIENART - DE
MOREAU / D'ANDOU,
C.

- LÉGENDE :**
- B.E. : BORNE EXISTANTE
 - N.B. : NOUVELLE BORNE FÉNO
 - △ : REPÈRE DE MESURAGE
 - : SUPPORT ÉLECTRICITÉ

le trois mai 1991
Vol. 10 fol. 24 case 2
Reçu à l'effet de l'inscription au rôle
Le Receveur,
(75) (17)
ou 8044

N° 83 f
TANCREDI - JAMINET, Marc



Vu et signé le présent plan pour rester annexé à un acte reçu par le Notaire Jean WATILLON, à Namur, le huit mai mil neuf cent nonante et un

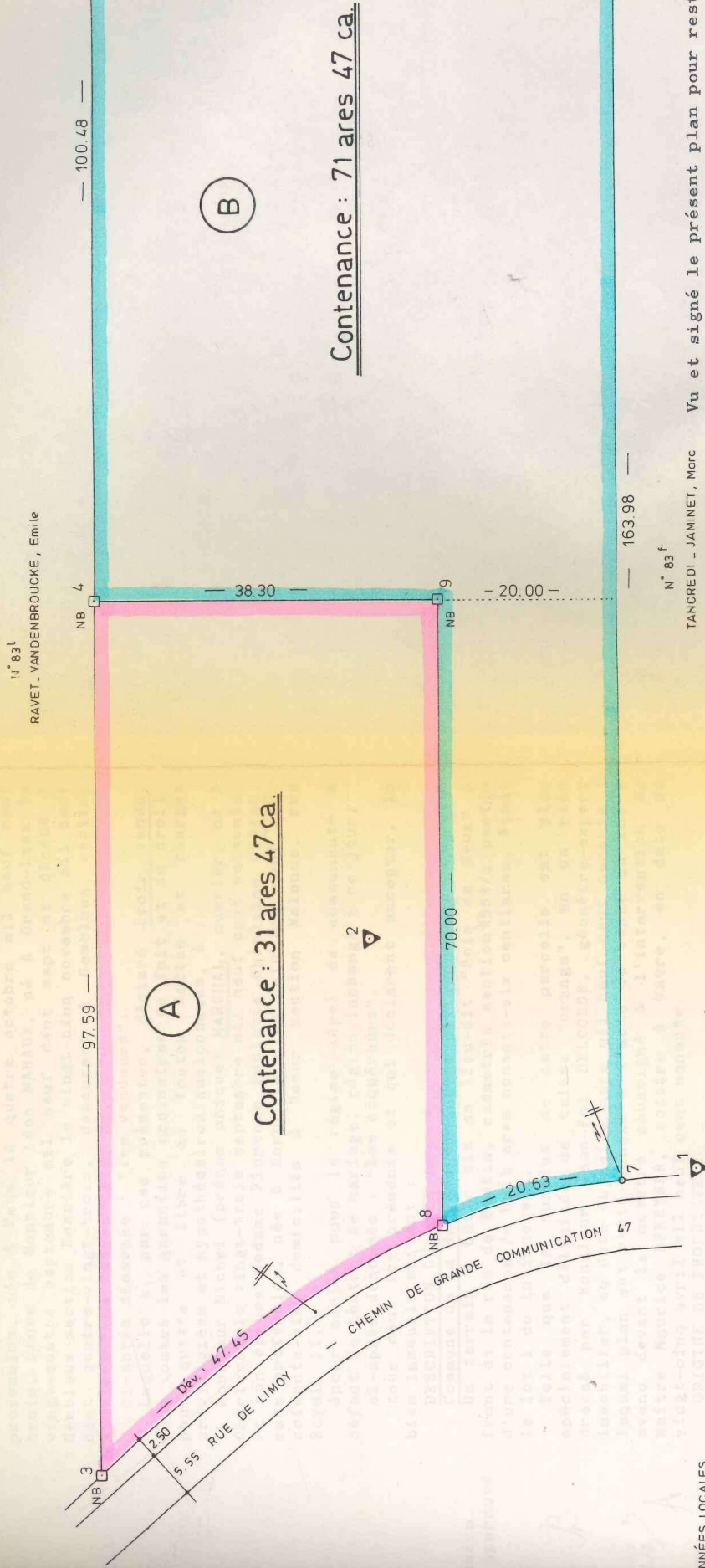
(Handwritten signatures)

LOYERS, LE 04 JANVIER 1991
Leve et dressé par :
Francis COLLOT
géomètre-expert immobilier
Tienné Saint-Lambert, 7
5340 MOZET (GESVES)
Tél. : 081 / 58.05.51

(Handwritten signature)

Ville de NAMUR : 22 ème division : LOYERS.

Plan de division d'une parcelle de terrain cadastrée section C n° 839.



COORDONNÉES LOCALES

N°	X	Y
1	500.00	500.00
2	542.75	512.51
3	514.61	573.25
4	591.46	513.11
5	670.58	451.16
6	633.27	406.37
7	504.13	507.42
8	512.73	526.09
9	567.86	482.95

LÉGENDE :

- B.E. : BORNE EXISTANTE
- N.B. : NOUVELLE BORNE FÉNO
- ▽ : REPERE DE MESURAGE
- ⊥ : SUPPORT ÉLECTRICITÉ

Enregistré à Namur, 3^e bureau
 le 16 mai 1991
 Vol. 10 fol. 54 case 47 sur rôle parcellaire
 Reçu à 100 francs
 Le Receveur,
 (Signature)
 ou DM



N° 83 f
 TANCREDI - JAMINET, Marc

Vu et signé le présent plan pour rester annexé à un acte reçu par le Notaire Jean WATILLON, à Namur, le huit mai mil neuf cent nonante et un

(Signature)